

Des maisons instantanées vont naître

Chaque jour qui passe amène de nouveaux bombardements, de nouveaux deuils, de nouveaux écroulements. On compte actuellement plus de cent mille maisons détruites et près d'un demi-million d'immeubles fortement ébranlés. Il ne faut pas songer à la reconstruction classique, trop lente, alors que des millions de sans-abris attendent avec impatience un toit et un foyer. Et cependant, la reconstruction de nos villes et de nos villages dévastés, non seulement constitue un devoir de solidarité nationale, mais encore est à la base même de la reprise des activités vitales de la Nation.

« Les ouvriers du bâtiment feront gravement défaut. Il nous faudrait, pour parer au plus pressé, 120.000 apprentis, dont 60.000 maçons, a dit M. Robert Pradeau, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs. La pénurie des transports subsistera longtemps après la guerre. En outre, la destruction de nos voies de chemins de fer, sans parler de l'usure normale et de la disparition du matériel, ainsi que le manque de camions, poseront des problèmes ardu. Il conviendra donc de procéder d'abord à la construction de bâtiments d'urgence, de « maisons instantanées ».

A tout ceci le Commissariat à la Reconstruction cherche des solutions pratiques et bon marché, car on se demande si l'Etat aura la possibilité de financer le plan d'équipement et la reconstruction immobilière des régions sinistrées, alors qu'il n'est pas encore libéré des emprunts contractés à cet effet, après la guerre de 1914-18.

Les bâtiments d'urgence dont nous parlons plus haut, pour répondre aux exigences précitées, devront se composer d'éléments légers fabriqués en grande série. Ils devront cependant être sains, confortables et esthétiques, bien que provisoires. Foin des baraquades Adrian.

Or, à Saint-Brice-sur-Forêt, vient d'être déjà équipée une usine capable de sortir, par jour, 1.000 mètres carrés d'éléments de construction en plâtre « moulé-armé ». Ces éléments contiennent une armature intérieure en bois et laine de verre. Chacun d'eux pèse 11 kilogrammes. Légers et résistants, imperméabilisés, ils peuvent servir à la fois de toits et de murs ; ils s'emboîtent à sec les uns dans les autres. Des panneaux de même dimension, mais sans laine de verre, sont prévus pour les cloisons intérieures, ainsi que des plaques en plâtre armé pour les plafonds. Les charpentes sont coupées et assemblées à l'aide de griffes métalliques. Les parquets, les portes, les fenêtres sont remarquablement conçus pour un montage rapide. Une maisonnette de mètres sur 9 voit tous ses éléments sur un wagon.

ABONNEMENTS
Prix unique :
Un an... 50 francs
Téléphone 5
C/c. P. Limoges 267.19

L'INDEPENDANT

Direction et Administration : 108, rue Neuve-d'Argenson

ANNONCES
la ligne
Chronique locale 5 fr.
Annonc. classées 4 »
— judiciaires 6 »
— commerciales 5 50

et en particulier MM. Fressinet, Beaudoin et Lods travaillent le béton. C'est ainsi qu'ils sont arrivés à la technique du « béton cuit », qui permet de mouler le bas des poteaux ou des éléments, tandis que le coulage de la partie supérieure n'est pas encore terminé : les « bétons vibrés », dont le tassement est extrême et, par conséquence, la résistance considérablement accrue.

Il est réconfortant de constater qu'en ces heures difficiles, des hommes ne restent pas inactifs et accomplissent un effort considérable pour faire ressurgir de ses ruines une France nouvelle, digne de son passé et digne de son avenir.

La situation militaire

Dans la matinée du 15 août, un débarquement de troupes anglo-américaines, protégé par des navires de guerre, a été opéré sur la côte méditerranéenne, entre Marseille et Nice. Le centre paraît être Cannes et Saint-Tropez. De vifs engagements ont eu lieu.

En Normandie, les troupes du Reich se sont opposées à la poussée américaine dans le secteur Vire-Mortain, mais l'offensive américaine a progressé dans le nord, en partant du Mans. Dans ce secteur, les pointes d'attaques américaines semblent avoir pour objectif Vendôme et Blois, d'une part, et Chartres, d'autre part. Des combats acharnés ont eu lieu autour d'Angers et de Nantes. Les défenseurs de Saint-Malo résistent toujours. La ville est en flammes.

Sur le front de la Loire, les unités allemandes ont ramené leurs lignes jusque sur la rive méridionale, après avoir détruit toutes les installations militaires et fait sauter les ponts.

En Bretagne, aucun changement ne s'est produit. Selon les dernières nouvelles, la lutte se poursuit autour de la forteresse de Saint-Malo. Le commandant a refusé, une fois de plus, de se rendre aux forces du général Bradley. Devant Lorient, les Américains ont interrompu leur attaque et se contentent de marteler les positions allemandes avec l'artillerie.

En Italie, les « Alliés » se préparent à une action vers l'Arno.

A l'Est, la lutte est toujours intense sur un front de plusieurs centaines de kilomètres. Les Soviétiques lancent des attaques dans plusieurs secteurs, mais les troupes du Reich résistent.

— M. Dalmas, sous-préfet de Sarlat, a été nommé préfet délégué à Angers.

— Des cambrioleurs se sont introduits dans l'appartement de M. Victor Guérault, industriel, 101, avenue Galliéni, à Boulogne-sur-Seine, et se sont emparés d'une somme de 2.500.000 francs.

— A Nantes, plusieurs pilliers de décombres ont été arrêtés.

— Un vétéran de la charge de Reichsoffen vient de mourir à Bedarides (Vaucluse). Il était âgé de 98 ans.

— Les cadavres de deux jeunes gens qui mettaient au pillage la région de Saintes ont été découverts dans un puits.

— A Lens, Mme Sylvie Tavernier, qui envoyait des lettres anonymes depuis 1935, a été arrêtée.

Nouvelles diverses

Le tribunal du peuple allemand a jugé, les 7 et 8 août, huit des traîtres qui ont été exclus de l'armée après avoir pris part à l'attentat du 20 juillet.

Les accusés ont été condamnés à mort pour violation de serment et haute trahison. Leurs biens sont confisqués au profit de l'Etat.

La sentence a été exécutée par pendaison deux heures après avoir été notifiée aux accusés.

— Un remanement ministériel vient d'avoir lieu en Hongrie, par suite des démissions de MM. Imrédy, ministre de l'économie ; Jaross, ministre de l'intérieur et Kunder, ministre du commerce.

— Un nouveau gouvernement a été constitué, à la suite de l'élection du maréchal Mannerheim à la présidence de la République finlandaise.

— On annonce qu'une loi vient d'être promulguée en Turquie, aux termes de laquelle les hommes en état de porter les armes âgés de 16 à 60 ans et de toutes les femmes âgées de 20 à 45 ans, sont appelés à servir dans une sorte de milice.

— On mande de La Paz à l'agence Efe : « Le célèbre multimillionnaire juif Maurice de Rothschild, qui possède la nationalité argentine, a disparu depuis dimanche dernier. Les membres de sa famille ont offert une prime de un million de pesos à celui qui le retrouvera. »

— Dans la Charente-Maritime, près La Rochelle, un mécanicien qui s'était engagé imprudemment dans un champ de mines, malgré les pancartes en interdisant l'accès, a été blessé par l'explosion d'un « vagin, ainsi que deux fillettes qui se trouvaient à proximité.

— Au cours d'un raid terroriste, des avions anglo-américains ont bombardé, ces jours derniers, diverses communes du département de la Gironde, faisant 175 morts et 240 blessés.

— Le comte Storza, ministre du gouvernement de Rome chargé de l'épuration, aurait demandé au Portugal l'extradition de M. Dino Grandi, qui était l'un des principaux artisans du complot contre M. Mussolini. M. Dino Grandi est, en effet, accusé par M. Bonomi et ses collaborateurs, d'avoir cherché toutes les occasions de servir ses intérêts personnels.

— A Paris, la police économique a fermé définitivement 192 établissements dits bars.

— Le navire turc « Mektoub » qui transportait 250 réfugiés juifs venant de Roumanie, a coulé en mer Noire alors qu'il se dirigeait vers un port turc. Quatre passagers seulement ont pu être sauvés. On ignore les causes du naufrage.

— Un forfait a été établi pour le remboursement aux sinistrés du mobilier détruit.

Si la perte est totale la prix fixé pour un ménage est de 15 000 fr., plus 5.000 fr. par enfant et 2.000 fr. par autre personne à charge.

Lorsque la perte n'est que partielle, une réduction correspondante est faite sur les chiffres ci-dessus indiqués.

Si le mobilier était assuré, c'est le montant de l'assurance qui peut servir de base, mais la limite a été fixée à un maximum de 100.000 fr. Le remboursement de la perte représente alors le 80 0/0 de la valeur assurée, s'il s'agit d'un ménage sans enfant, avec une marge supplémentaire de 10 0/0 par enfant.

LA SANTÉ DU FRANC

L'attention du public a déjà été attirée sur la situation favorable — malgré les événements — des Caisses d'Épargne dont les dépôts présentent, du 1^{er} janvier au 15 février, un excédent de 2 milliards 819 millions, dépassant ainsi largement la chiffre enregistré en 1943 à la même époque.

Même signe réconfortant dans le bilan des grandes banques qui accuse au 30 avril par rapport au 31 mars, pour les six principaux établissements, une augmentation de 3 milliards 615 millions, soit 2,5 % succédant à un accroissement de 2,7 % en mars 1944. Le rapprochement de ces chiffres avec ceux du 30 avril 1943 montre une augmentation de 20 9 %.

De nouveau, le Crédit Lyonnais et la Société Générale voient l'ensemble de leurs dépôts progresser d'un montant supérieur à un milliard. Le pourcentage est de 2,4 % pour le premier et de 2,8 % pour la seconde. Comparativement aux chiffres du 30 avril 1943, les rapports sont respectivement de 20 et 21 %.

Quant à la contribution apportée par les banques aux souscriptions aux valeurs à court terme du Trésor, elle est de plus en plus forte. Ainsi donc, grâce au mécanisme du circuit fermé institué par l'Etat, le Bon du Trésor maintient l'équilibre entre la masse des biens consommables et le pouvoir d'achat disponible, ce qui prouve la volonté du pays de continuer cette excellente politique financière, qui assurera un redressement rapide de la France.

L'Étranger, d'ailleurs, saisit toute la signification de ces chiffres ci-dessus et de la hausse des rentes françaises. Voilà pourquoi notre franc, à Zurich, est passé récemment de 7 fr. 20 à 8 fr., remarquable avance dont nous ne saurions trop nous féliciter.

JEAN DE GRANVILLIERS.

Chronique Locale

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Léonard Gruvel, instituteur honoraire, ancien directeur de l'école Gambetta, des Cours complémentaires et des Cours professionnels, décédé 18, boulevard Maine-de-Biran, à l'âge de 80 ans. Le défunt jouissait d'une grande estime et laisse d'unanimes regrets.

Les obsèques ont été célébrées jeudi 17 août, à 16 heures, au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons à Mme Gruvel et à ses enfants nos sympathiques condoléances.

Concours de pouliches et poulainières. — La Préfecture communique :

Les concours de pouliches et poulainières qui devaient avoir lieu dans le département, les mercredi 9 août à Libéraç et samedi 12 août à Bergerac, sont reportés à des dates ultérieures. Celles-ci seront portées à la connaissance du public par voie d'affiches et de presse.

Noyade accidentelle. — Le 8 août, au lieu dit « Les Farciés », commune de Bergerac, la petite Madeleine Chadourne, âgée de 17 mois, tomba accidentellement dans une mare et s'y noya. Le docteur Tausia ne put que constater le décès. Nos condoléances aux parents de la fillette.

Renouvellement des cartes d'alimentation (2^e tranche : de J à Z). — Malgré l'avis au public, faisant appel à la diligence et à la bonne volonté des consommateurs, affiché le 1^{er} août à la Mairie et publié le 3 août par la presse locale, le tiers des intéressés s'est présenté à nos guichets pour remplir les formalités préliminaires de renouvellement.

Or, la période du 2 au 18 août, spécialement consacrée à ces opérations de renouvellement, avec un personnel supplémentaire recruté à cet effet, était suffisante pour les mener à bonne fin.

En conséquence, le licenciement d'une partie de ce personnel, devenu inutile du fait de cette négligence, s'est imposé.

Le public est informé, une dernière fois, que les fiches de demande de tous les retardataires (de la lettre A à la lettre Z) seront reçues, à partir du jeudi 17 août, tous les jours ouvrables, de 9 heures à 11 h. 30 et de 14 heures à 17 h. 30.

Cette réception sera suspendue ou close sans préavis, pour permettre au personnel d'effectuer la préparation et la distribution des titres d'alimentation valables pour septembre, ou pour toute autre cause imprévisible.

Les consommateurs qui ne seront pas en possession de la nouvelle carte en temps opportun (et pour l'obtenir il est indispensable de déposer à l'avance la fiche de demande correspondante) ne pourront alléguer une excuse ni formuler de réclamation au sujet des démarches, renvois, retards et autres ennuis que leur négligence pourra leur susciter, car il ne sera pas possible de tenir à la disposition du public, pour ce travail, pendant un temps indéterminé, un personnel supplémentaire inutilisé.

Impositions de cultures oléagineuses. — Les impositions de cultures oléagineuses sont actuellement notifiées aux communes. Les agriculteurs pourront prendre connaissance, à la mairie, des araires qui leur ont été imposées tant pour les cultures d'hiver : colza et navette, que pour celles de printemps : tournesol ou œillette.

L'approvisionnement du pays en matières grasses reste une des préoccupations dominantes des Pouvoirs publics. Il faut penser que même après la guerre, notre pays devra, pendant un certain temps, suffire à ses propres besoins, car une période assez longue s'écoulera avant que nous puissions recevoir les arachides qui constituaient, avant guerre, notre principale source de matières grasses.

Un effort particulier est demandé cette année aux agriculteurs pour développer les cultures d'oléagineux d'hiver : colza et navette. L'expérience de ces deux dernières années a d'ailleurs prouvé que ces deux cultures, en dehors même de leur zone de prédilection, c'est-à-dire les cantons limousins du nord du département, donnent également de très bons résultats dans le Périgord, le Sarladais, le Bergeracois et la Gironde rattachée.

Les agriculteurs trouveront des semences de colza ou de navette d'hiver chez les marchands grainiers, les courtiers-rassembleurs ou les organismes stockeurs de graines oléagineuses. La quantité de semences nécessaire est de 5 à 6 kilos à l'hectare pour le colza ou la navette. En cas de difficultés, s'adresser au Service de Propagande des Oléagineux Métropolitains, 33, rue Guyonnet, à Périgueux.

Marché du 12 août. — Grande activité au marché de la place de l'Eglise.

Légumes frais, céleris, salades, tomates en abondance.
Gros apports de fruits : pêches, poires, pommes, prunes, brugnons.
Le tout vendu aux prix de la taxe.

Indemnisation des pertes de salaires. — Le Préfet régional décide :

Article 1^{er}. — Dans toute l'étendue de la région administrative de Limoges, les établissements industriels et commerciaux qui auront dû provisoirement réduire ou suspendre leur activité, par suite d'actes de sabotage, de pénurie d'énergie électrique, de combustible ou de gaz, de pénurie de matières premières ou de matériaux due à l'arrêt ou aux difficultés de transport, pourront être, sur leur demande, admis jusqu'à nouvel ordre au bénéfice des dispositions de la loi du 8 janvier 1914 modifiée, relative à l'indemnisation des pertes de salaires résultant de circonstances consécutives à l'état de guerre.

Art. 2. — La demande prévue à l'article premier sera formulée en deux exemplaires, adressés, d'une part, à l'inspecteur général de la Production industrielle et, d'autre part, à l'inspecteur divisionnaire du Travail ou au fonctionnaire chargé du contrôle des lois sociales, en exécution de l'article 96 du livre 2 du Code du travail.

Art. 3. — La présente décision pourra être rapportée à tout moment ou limitée à certains établissements ou catégories d'entreprises, si les conditions qui l'ont déterminées justifient sa modification.

En vue d'assurer l'exécution des prescriptions ci-dessus indiquées de M. le Préfet régional, M. le Préfet de la Dordogne, en raison de la précarité des communications avec le chef-lieu de la région, a pris, à la date du 31 juillet, un arrêté aux termes duquel les demandes d'indemnisation présentées par les établissements industriels et commerciaux de la Dordogne se trouvant dans le cas prévu par l'article 1^{er} de la décision de M. le Préfet régional devront être adressées, d'une part, à M. l'Ingénieur de la Production, 8, rue Condé, à Périgueux, d'autre part, à M. l'Inspecteur départemental du Travail, 32, cours Tournay, à Périgueux, ou aux fonctionnaires chargés du contrôle des lois sociales (Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur des Mines).

Les décisions seront prises sur le plan départemental, après avis du Directeur de la Main-d'Œuvre.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Une navette avec une broche par la petite Schaffer Minguette, av. de Verdun.

Un bracelet avec le nom d'une personne de la rue Etienne Dolet, à Bergerac, par Mlle Geneste Suzette.

Déclarations ont été faites au Commissariat de Police, bureau des épaves.

Cinéma Cyrano. — Cette semaine, dimanche 2 matinées à 14 h. 30 et 17 heures. Le film gal par excellence, *Mademoiselle Béatrice*, avec Gaby Morlay, André Luguet et Jimmy Gaillard.

Pas de cour d'assises. — La session des assises qui devait s'ouvrir le 1^{er} août n'a pas eu lieu, aucune affaire n'étant en état.

A LA MAIRIE DE PÉRIGUEUX

A l'issue de la réunion du Conseil municipal de Périgueux, le 31 juillet dernier, M. Chassagne, maire de cette ville, a déclaré donner sa démission ; tous les conseillers municipaux ont suivi son exemple.

A la suite de cette démission et par arrêté préfectoral en date du 8 août 1944, M. Guinabert, chef de division honoraire à la Préfecture de la Dordogne, a été nommé délégué spécial extraordinaire pour l'administration de la ville de Périgueux.

Pharmacie de service. — Dimanche prochain 20 août et lundi matin 21, pharmacie Plc, rue Neuve-d'Argenson.

DANS L'ARRONDISSEMENT LAMONZIE-ST-MARTIN.

Obsèques. — Le 10 août ont eu lieu, au milieu d'une très nombreuse assistance, les obsèques de Georges Gadras, enlevé à l'affection des siens à l'âge de 18 ans, après une douloureuse maladie.

Les jeunes porteurs de couronnes et de gerbes, avaient tenu à marquer par leur présence les liens d'amitié qui les unissaient à leur regretté camarade. La société artistique « Leis Arlots », dont Georges Gadras était un des membres les plus remarquables par son excellent esprit de camaraderie, son dévouement et son talent, était venue grossir le flot des amis de la famille, si honorablement connue dans notre région.

A ses malheureux parents, durement éprouvés, nous renouvelons nos condoléances émuës.

Sucrés. — Nous sommes heureux d'apprendre que Mlle Paulette Fourne, la charmante fille de notre sympathique cordonnier, vient de passer avec succès la deuxième partie du baccalauréat (philo-lettres). Toutes nos félicitations.

VILLEF.-DE-LONGCHAPT

Accident. — Ces jours derniers, la jeune Magda Rey, âgée de 15 ans, au service de M. Bonny, propriétaire au village de Château, allait dans les champs. Sur son chemin, elle trouva une grenade qu'elle dut manipuler. L'engin explosa, déchiqueta horriblement l'enfant, réduisant son pauvre petit corps en bouillie et en projetant les débris à plus de 20 mètres du lieu de l'explosion.

La gendarmerie ouvrit une enquête. Les restes qu'on put recueillir de la pauvre petite furent inhumés vendredi matin 4 août en présence d'une assistance nombreuse, profondément émue et consternée. A la famille, nos condoléances attristées.

Etat-civil de la ville de Bergerac

Naissances. — Deffarges Annie, Caville; Baera Renée, Ste-Foy-des-Vignes; Andlauer Léone, cantonnement 93; Sigala Simone, rue de l'Intendance; Tamarelle Jacqueline, 107, rue La Boétie; Rhode Jean-Pierre, rue Marcellin-Bertholot; Ploard Patrice, place Bellegarde; Seyrat Marie-France, rue de l'Intendance; Lavandier Viviane, Grand'Rue; Autagne Maryvonne, av. Calmette; Nickert Martial, place Bellegarde.

Mariages. — Linares Julien, ingénieur, de Bergerac, et Geneviève Kleht, sans profession, de Bergerac; Cales Pierre, maçon, de Bergerac, et Madeleine Barse, s. p., de Bergerac.

Décès. — Chobardy Marie, veuve Misséque, 79 ans, s. p., rue Beauferrier; Gadras Georges, 18 ans, s. p., r. Prof.-Pozzi; Normand André, 54 ans, cultivateur, r. Prof.-Pozzi; Chaudourte Madeleine, enfant, aux Faroles; Cousteille Pierre, 70 ans, quincaillier, place Gambetta; Ardillier Pauline, épouse Granger, 70 ans, cultivatrice, av. Calmette; Balan Marie, veuve Salomon, 73 ans, s. p., boul. Beauvoile; Bosviel Louise, 46 ans, épouse Barbery, s. p., au Pas-de-Bordier; Gauban Marie, 64 ans, épouse Perpezat, s. p., av. Vedelles; Cizamo Caroline, épouse Chloé, 51 ans, avenue Calmette; Nguyen Thsang, 33 ans, travailleur indochinois, av. Calmette.

REMERCIEMENTS

M. Albert Dufour et Mme, née Cousteille; Mme veuve Gérard Menu, Dufour; M. Gabriel Dufour; M. Cousteille; M. et Mme Louis Cousteille; M. et Mme Georges Cousteille; Mme Gabriel Maurial; et leur famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Paul COUSTEILLE
ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.
Pompes Funèbres Générales, Berg. Tél. 71

REMERCIEMENTS

M. et Mme Louis Armand et leurs enfants; M. et Mme Louis Salomon et leurs enfants (de Thonac); et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame veuve SALOMON
ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.
Pompes Funèbres Générales, Berg. Tél. 71

ON DEMANDE

apprenti charpentier, assez robuste. S'adr. Office du Travail, Bergerac (Visa n° 552).

A VENDRE

1 moteur électrique 1 hp; 1 moteur 0,4 hp 1 groupe moto-pompe pour arrosage de 1 hp; 4 poussoir à saucisses; une machine à recouper les boîtes; une chaudière Fielde à vapeur 1 m. 2, surchauffe, convenant bien pour servir eau chaude et ébouillanter les bannières. S'adresser Conserves « LUCIEN » Caville. Tél. 3 53.

FRUITS

Les Conserves « LUCIEN » usine à Caville, tél. 3 53, achètent toutes quantités et sortes de fruits.

ACHÈTERAIS

ou louerais petite propriété ou enclos. S'adr. 108, rue Neuve

BELLE GLACIÈRE

charcutier à vendre bonne occasion. S'adr. chez Yvan Salenouve, rue de la Brèche, de 1 h. à 3 heures et de 7 h. à 21 heures.

ON DEMANDE

AUX PÉPINIÈRES CHAMBAUD Jeanne, Bergerac, ménage agricole, loges, outillages. Se présenter. (O. D. T., n° 549).

Aux Pépinières CHAMBAUD Jeanne

on achète les noyaux de pêches.

A VENDRE

1^{er} poste T.S.F.; 3^e vélo homme; 3^e vélo enfant; 5^e landau d'enfant. Nourlet, 21, rue des Carmes.

DEMANDE

place domestique à la cuisine à la pension. Armandy, au Maine, par Moulleypier.

2 CUVES

chêne 20/25 barriques neuves à vendre. S'adr. 108, rue Neuve.

Chaussures de Limoges

58, Rue Neuve — R. BURÉ, chaussure

Série pour la Classe

Série pour la M

Série pour l'Ad